

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 81-0765/PR/FP du 21 juin 1981 rendant exécutoire la délibération n° 403 du 27 mai 1981 du conseil d'administration de l'Electricité de Djibouti relative à un emprunt à contracter auprès de la Banque européenne d'Investissement.

n° 81-0765/PR/FP

Ministère
Ministère de l'industrie et des régies industrielles

Date de publication
21 juin 1981

Numéro JO
n° 13 du 15/07/1981

Date du numéro
15 juillet 1981

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

Arrête

TEXTE INTÉGRAL

Arrête Article premier : Est rendue exécutoire la délibération n° 403 du 27 mai 1981 du conseil d'administration d'Electricité de Djibouti autorisant Electricité de Djibouti à contracter un emprunt de 1 800 000 écus (environ 376 000 000 FD) et habilitant son président du conseil d'administration à faire le nécessaire à cet effet et signer les documents correspondants. Art. 2 : Le présent arrêté sera enregistré, diffusé et publié partout où besoin sera.